



CONTRAT DE TRANSITION ECOLOGIQUE

Territoire du Pays Vendômois

ACTION N° 1.8 : RESSOURCE BOIS

Dernière date de mise à jour : 07/06//19

Maître d'ouvrage / pilote du projet

Organisme : Chambre d'Agriculture 41

Nom, prénom, fonction : DESIRE Hubert – Conseiller chargé de projets Forêt – Paysage – Bois Energie

L'action en un mot

L'action consiste à évaluer en vendômois la disponibilité de la ressource bois pour un usage énergétique mobilisable dans les massifs forestiers, les haies, les ripisylves...

Ce projet répond à un questionnaire des élus locaux et autres porteurs de projets sur la capacité du territoire à satisfaire les besoins de nouvelles chaudières bois.

Ce projet est complémentaire d'actions déjà engagées autour de la filière bois énergie (Cuma Bois Déchiquetage 41...), du développement des ENR sur le territoire et en particulier par l'installation de chaufferies bois (COT) et de l'innovation sur la gestion et la plantation d'arbres (projet SAI et formation à l'entretien des haies par des chantiers démonstratifs).

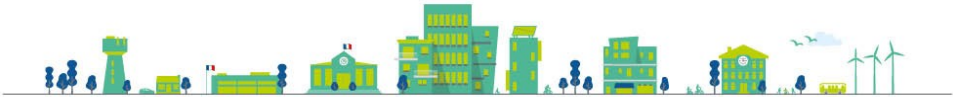
Il rejoint une volonté du territoire de lier l'arbre avec économie, autonomie énergétique du territoire et multi-performance des systèmes agricoles et forestiers.

Description détaillée

En France, la coupe du bois est inférieure à l'accroissement naturel de la forêt. La récolte forestière est évaluée à près de 42 millions de m³/an alors que la ressource bois représente un potentiel de plus de 86 millions de m³*. La ressource bois est donc en France largement sous- exploitée. On estime que d'ici 2020, 20 millions de m³ de bois supplémentaires pourraient être mobilisables.

*Source : IFN - Inventaire Forestier National 2012

En 2015, une nouvelle évaluation nationale des disponibilités forestières pour l'énergie et les matériaux à l'horizon 2035 a été menée. Les auteurs concluent que la forêt française est capable de supporter une augmentation de 30 % de la récolte,



jusqu'à 2,4 millions de tep de BIBE supplémentaires selon le scénario sylvicole envisagé.

Le bois énergie est un sous-produit issu des entreprises de l'industrie du bois, de l'entretien de la forêt, du bocage, des espaces verts et des haies urbanisées et d'une valorisation de bois en fin de vie (déchets industriels banals de bois non traités). Sa mobilisation est intimement liée au développement de tous les usages du bois. Le développement des filières bois de bonne qualité (bois d'œuvre) est un facteur déterminant pour augmenter la récolte et valoriser économiquement le bois énergie

Les travaux qui seront conduits dans cette étude viseront à estimer sur le territoire où il est possible de trouver du bois valorisable en bois énergie, dans quelles quantités et identifier les leviers à activer pour permettre sa mobilisation.

La CA 41 mettra en place un partenariat opérationnel avec les organismes et les structures compétentes (CNPFC Centre, IGN, DDT, ONF, Ademe, Arbocentre, A2RC, Bois Energie 41, Coopératives Forestières, Experts Forestiers, Scieries, association environnementale...)

L'étude conduite apportera des éléments sur les points suivants :

- ✓ La forêt et les formations boisées vendômoises
- ✓ Les propriétaires
- ✓ La nature des boisements et éléments arborés et leur répartition territoriale
- ✓ L'exploitation et la valorisation actuelle des bois en Vendômois
- ✓ La filière bois et la production de bois énergie
- ✓ La consommation actuelle de bois énergie
- ✓ Éléments économiques
- ✓ Le potentiel de développement de la filière bois-énergie
- ✓ La disponibilité théorique supplémentaire en bois énergie :
 - a. Connexes des entreprises du bois
 - b. Ressources forestières
 - c. Ressources des autres formations arborées du territoire

Les recueils de données se feront par analyse et synthèse de données existantes et données commandées spécifiquement aux organismes détenteurs à l'échelle du territoire vendômois. Des enquêtes de terrains ou par public cibles pourront aussi être réalisées pour permettre d'appréhender des données non disponibles à l'échelle territoriale.

L'approche de conduite de cette étude visera aussi l'objectif d'établir une méthodologie transposable à d'autres territoires.



Calendrier prévisionnel

Fin du 1^{er} semestre 2020 à Fin du 1^{er} semestre 2021

Les partenaires et leurs engagements réciproques

Qui s'engage à quoi pour quand ?	À date, cet engagement est-il acquis ? en discussion ? à discuter ?	Prochaine étape / action à entreprendre
CA 41	Réalisation de l'étude	Fin juin 2021	En discussion	Création d'un comité de suivi et embauche d'un stagiaire sur 6 mois
Instituts statistiques (observatoire 41 / IGN / INSEE...)	fournitures de données	Fin juin 2021	En discussion	Analyse des données
CNPF	Participation aux travaux et fournitures de données	Fin juin 2021	En discussion	Participation au comité de suivi
Experts Forestiers/ Coopérative	Participation aux travaux et fournitures de données	Fin juin 2021	En discussion	Participation au comité de suivi
ADEME	Participation aux travaux et fournitures de données	Fin juin 2021	En discussion	Participation au comité de suivi
Arbocentre	Participation aux travaux et fournitures de données	Fin juin 2021	En discussion	Participation au comité de suivi
DDT	Participation aux travaux et fournitures de données	Fin juin 2021	En discussion	Participation au comité de suivi



Budget prévisionnel

Montant total : 26 000 €

Description des coûts :

Frais de sous-traitance travaux Partenaires : 8 000 €

Chambre d'Agriculture 41 :

- Frais stagiaire + encadrement CA 41 : 6 000
- Temps conseiller CA 41 : 12 000 €

Plan de financement prévisionnel :

Financier	Fonds, enveloppe ou budget mobilisé	2018	2019	2020	2021
Europe	Leader			10 400 €	10 400 €
CA 41	autofinancement			2 600 €	2 600 €

NB : Participation indirecte du Conseil départemental de Loir-et-Cher

Objectifs et évaluation

Etude (sans objet)